



**PROCEDURE REMBOURSEMENT ASUM**  
**COMPÉTITION UNIVERSITAIRE / CHAMPIONAT DE FRANCE 2018-2019**  
**PAS DE PRISE EN CHARGE POUR LES COUPES DE FRANCE**

Comment demander un remboursement pour mes déplacements en compétition universitaire ?	Référénts
<p>➔ le responsable du déplacement télécharge le devis à remplir en ligne sur le site de l'UM, dans Vie Etudiante, sport, pratiquer un sport en compétition</p> <p><b>1- Avant le déplacement :</b> * le responsable du déplacement doit <b>obligatoirement</b> prendre contact par mail avec M. SAVAJOL Mathieu, trésorier de l'ASUM, afin de lui signaler son futur déplacement et lui communiquer le devis complété</p> <p><b>2- Pendant le déplacement :</b> * le responsable doit <b>obligatoirement</b> garder ses factures, aucun remboursement ne se fera sans facture, <b>les tickets de carte bleu ne sont pas considérées comme des factures (hors carburant)</b></p> <p><b>3- Après le déplacement :</b> * le responsable doit fournir les factures correspondantes au déplacement au plus tard 5 jours après la compétition</p>	<p style="text-align: center;"><b>TRESORIER</b> Mathieu SAVAJOL <a href="mailto:mathieu.savajol@umontpellier.fr">mathieu.savajol@umontpellier.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><i>Pour plus de renseignements vous pouvez également vous adresser au</i> <b>06 74 93 75 52</b></p>

**Les modalités de prise en charge des frais du déplacement (hébergement, restauration, transport, ... etc.) sont en ligne sur le site de l'UM, dans Vie Etudiante, sport, pratiquer un sport en compétition.**

<b>HÉBERGEMENT (compétition sur plusieurs jours)</b>	25€ par personne et par nuit (déplacement collectif), 40€ pour déplacement individuel.
<b>RESTAURATION ( le premier repas est à la charge des participants)</b>	<b>1 - Privilégier la restauration collective proposée par l'organisation (CRSU) de la Compétition</b> <b>2 – Dans le cas contraire</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- 6€ pour le petit déjeuner par pers.</li><li>- 12€ pour le repas par pers.</li><li>- 30€ maximum par jour et par pers.</li></ul>
<b>DÉPLACEMENT ( choix après validation du devis )</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Remboursement tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe</li><li>- véhicule personnel : 0,10 cts. / km plus autoroute pour une personne</li><li>- A partir de 3 personnes / véhicule 0,23 cts. / km plus autoroute</li></ul>

**SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPÉTITION ET QUELLE QU'EN SOIT LA DURÉE**  
**300€ MAXIMUM PAR ÉTUDIANT**